

RCC 2000

Répulsif chiens, chats

CARACTERISTIQUE PHYSICO – CHIMIQUES :

Aspect : liquide limpide

Couleur : incolore

Odeur : forte et caractéristique

Masse volumique : 785g/l +/-20g/l

Réaction chimique : neutre

Inflammabilité : inflammable

Point d'éclair : 40°Cafnor coupe fermée

Préparation prête à l'emploi à base d'une association de composés odoriférants avec additifs de rémanence et de fixation et solvant d'imprégnation.

CONDITIONNEMENT :

4 bidons de 5L

PROPRIETES

Les chiens, avant d'uriner, flairent les surfaces afin de marquer leur territoire vis-à-vis des autres chiens de l'environnement ou de couvrir l'odeur laissée par un autre animal de même sexe ou de sexe opposé.

L'accumulation de leur déjection aux mêmes endroits, entraîne des nuisances à la fois sur le plan de l'odeur, hygiène et corrosion. L'application régulière du **RCC 2000** permet de neutraliser les odeurs antérieures et de **dissuader par répulsion**, les animaux de revenir systématiquement au même endroit.

La rémanence du RCC 200 n'est pas affectée par les projections d'eau ou de pluie.

Ne renferme pas d'hydrocarbures benzéniques ni de solvants chlorés.

Sans pigments, ne colore pas dans les conditions d'applications les supports usuels.

Application facile et rapide.

Surdorant puissant avec fonction destructrice des odeurs canines ou « animales ».

MODE D'EMPLOI

- Au préalable, nettoyer avec un détergent puissant de type BIODUC ou DUC W les surfaces ou supports à désodoriser.
- Appliquer sur support sec, à l'état pur et à froid, à l'aide d'un pinceau ou d'un pulvérisateur approprié. Choisir de préférence, les supports durs et poreux, (bordures en ciment, bords de trottoirs, bas des devantures de magasins, poteaux ou pieds de candélabres, fixations des abribus, lattes de bois sec, copeaux de bois secs imbibés).

Traitement de choc :

Pour neutraliser les odeurs animales incrustées dans l'environnement à protégé, faire une application régulière quotidienne pendant 5 à 6 jours,

Traitement préventif

Une application 1 à 2 fois par mois.